

DEMANDE DE MUTATION – TRAD

ADULTES 2^{ème} DIVISION

auprès des présidents décideurs avant le 31 juillet

Rappel : la période autorisée pour les mutations « Trad » est du lendemain des Fédéraux quadrettes

N° de licence : _____

NOM, Prénom : _____

Date de naissance : _____

Durée d'appartenance à l'AS cédante : _____

Ex 1^{ère} div ou International(e) A été classé en 2^{ème} div ou Nat : moins de 5 saisons de suite
 5 saisons ou plus de suite

Adresse résidence principale : _____

DIVISION : (saison en cours) _____ Saison suivante : _____

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des éléments portés ci-dessus

Date : _____ Signature : _____

AS CEDANTE :

Nom : _____

Numéro : _____

AS PRENANTE :

Nom : _____

Numéro : _____

AVIS IMPERATIFS:

AS cédante :		CBD cédant :		AS prenante :		CBD prenant :	
Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable	Favorable	Défavorable

EN CAS DE RESERVE OU D'AVIS DEFAVORABLE NOTIFIE, EXPOSE DES MOTIFS :

SECTEUR CEDANT		SECTEUR PRENANT	
Date :	Date :	Date :	Date :
Signature et cachet	Signature et cachet	Signature et cachet	Signature et cachet

Décision du Bureau exécutif de la FFSB :

Date : _____ Signature et cachet : _____

Toute mutation fait l'objet d'une redevance à régler au CBD cédant

Les CBD prenants saisissent chaque mutation dans le système informatique Bouly pour validation FFSB

Dès le **25 août**, délai de rigueur, les Présidents des CBD prenants envoient à la FFSB, la liste nominative de leurs mutés sur imprimé libre.

En cas de litige et avant saisie dans Bouly, l'imprimé est adressé à la FFSB pour décision

Il est conseillé au licencié de garder une copie de la fiche dès que son AS cédante l'a signée, dans les délais réglementaires évidemment.